

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception : 20/03/2019	Dossier complet le : 20/03/2019	N° d'enregistrement : F09319P0100
E CONTROL OF THE CONT		1 093 191 0 100
Création d'une retenue collinaire qui néces	I. Intitulé du projet site une autorisation de défrichement	The state of the s
da incess	site and datorisation at definehent	
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique  Nom Goliath	PrénomJean-Pierre	
2.2 Personne morale	FigiOffbear-Field	
Dénomination ou raison sociale	GAEC Garabrun	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Goliath Jean-Pierre, gérant	
RCS / SIRET   4   0   8   4   1   1   4	7 8 0 0 0 1 4 Forme juridique	GAEC
		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	u des seuils et critères annexé à l'article R. 12	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet  Caractéristiques du projet au regard des	
N° de catégorie et sous catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	itres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47° a)	Surface de défrichement de 1,5 hectare (supérie hectares).	eure à 0,5 hectare et inférieure à 25
Doisont She annay for an an forth and	4. Caractéristiques générales du projet	
4.1 Nature du projet, y compris les évent	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du uels travaux de démolition	formulaire
Création d'une retenue de stockage d'eau c	le 45 000 m3, nécessitant le défrichement de 1,	5 hectare.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Le projet fait partie de la mise en œuvre d'un projet de territoire global de substitution des prélèvements par la création de retenue collinaire, inscrit dans les recommandations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Calavon-Coulon. Le projet permettra de stocker l'eau en hiver et de supprimer les prélèvements en période d'étiage, ce qui participera à soulager	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de travaux du projet est l'abattage des arbres et le débroussaillage. Puis les souches seront enlevées et le Milan noir).  Puis les travaux de création de la retenue collinaire auront lieu (terrassement et création du bassin bâché).	4.2 Objectifs du projet
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	Le projet fait partie de la mise en œuvre d'un projet de territoire global de substitution des prélèvements par la création de retenue collinaire, inscrit dans les recommandations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Calavon-Coulon.  Le projet permettra de stocker l'eau en hiver et de supprimer les prélèvements en période d'étiage, ce qui participera à soulager la pression sur la ressource en eau en période d'étiage.
évacuées. Les travaux de déboisement seront réalisés entre septembre et octobre (afin d'éviter tout impact sur les chiroptères et le Milan noir).  Puis les travaux de création de la retenue collinaire auront lieu (terrassement et création du bassin bâché).  4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
Puis les travaux de création de la retenue collinaire auront lieu (terrassement et création du bassin bâché).  4.3.2 dans sa phase d'exploitation	évacuées. Les travaux de déboisement seront réalisés entre septembre et octobre (afin d'éviter tout impact sur les chiroptères et
4.3.2 dans sa phase d'exploifation Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement	
Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement	4.3.2 dans sa phase d'exploitation
	Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement
	as de pridse d'exploration concernant le dernette

Autorisation de defrichement	nementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'a u (rubriques 3.2.3.0 et 3.2.4.0) et modification aut	
4.5 Dimensions et caractéristiques	du projet et superficie globale de l'opération - pré	eciser les unités de mesure utilisées
Gurface à défricher	andeurs caractéristiques	<b>Valeur(s)</b>
Emprise du projet de retenue collin Emprise en phase chantier Volume d'eau stockée	aire	13 700 m <sup>2</sup> 15 000 m <sup>2</sup> 45 000 m3
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Lieu dit Barruol 14110 Reillanne parcelle 51 ection B	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ:  Long.	5_°37'37"N Lat.43°51'34"N °'"_ Lat°'"_ Lat°'"_
<ul> <li>7 S'agit-il d'une modification/ext</li> <li>4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?</li> <li>4.7.2 Si oui, décrivez sommairer différentes composantes de voindiquez à quelle date il a été ou</li> </ul>	tre projet et	and a Coul

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF Terre Type I 930020028 Ruisseau de l'Encrême et ses bordures - le ravin de Carlus - la Garde de Dieu
En zone de montagne ?	X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Joseph	X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×		FR8000003 Parc Naturel Régional du Lubéron
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRN Mouvements de terrain - Approuvé PPRN Retrait - gonflements des sols argileux - Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	×		ZRED59 Amont du sous-bassin du Coulon-Calavon jusqu'au hameau des Bégudes compris (commune de Saint-Martin-de-Castillon)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		L'extrémité Ouest du projet est situé dans la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9301587 Le Calavon et l'Encrême
D'un site classé ?		Ø	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Dans le ravin du Garabrun Prélèvement hivernal qui remplace le prélèvement estival (substitution)
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Etude d'incidence faunistique et floristique réalisée par le bureau d'études Reynier Environnement : - Destruction de l'habitat de la Diane Zerynthia polyxena par destruction de sa plante hôte. - Destruction de l'habitat de reproduction du Milan noir.
Ailieu nature			×	Etude d'incidence faunistique et floristique réalisée par le bureau d'études Reynier Environnement : - Les travaux n'auront aucune incidence sur les espèces caractéristiques du site Natura 2000. - Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent à proximité des travaux. - La Diane et le Milan noir ne sont pas listés dans le Formulaire Standard des Données.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Déforestation de 1,5 hectare
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

e au	
e et	
des sur les aines	
e de su air	es ur les nes

né un	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effégatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joinc ne annexe traitant de ces éléments) : esures d'évitement:	ets dre
- Le	estravaux de déboisement seront réalisés après la période de reproduction du Milan noir pour éviter tout impact sur cette pèce	
- Ca	esures de réduction : apture et déplacement des chenilles de Diane tilisation des accès existants	
	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluatio nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
	8. Annexes	
8.	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	paysage lointain;	X
	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b) et c), 7°,	

4 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est

constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

susceptible d'avoir des effets.

8.2 Autres a	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Veuillez cor	mpléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les quelles elles se rattachent
	Objet
Rapport Faun	e-Flore Reynier Environnement (parties 6.1 et 6.4)
7-1-19	9. Engagement et signature
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	Reillanne 10, 15/03/2019
, an a	
	Hodale -
Signature	4 Dela Co
	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

